

Notice de demande de congé de maladie ou de maternité

A TRANSMETTRE A L'IEN

DEMANDE de CONGE DE MATERNITE, ADOPTION,
 de CONGE MALADIE ORDINAIRE

Partie réservée à l'enseignant

Nom : Prénom

Adresse personnelle :

Téléphone :

Email :

ECOLE :

Si vous êtes à temps partiel, cochez les jours effectivement travaillés :

Lundi mardi jeudi vendredi

dernier jour de classe de l'intéressé(e) à compléter obligatoirement :

DUREE DU CONGE	Nombre de jours	Date de la demande
DU / / AU / / inclus / /

Signature de l'enseignant

Partie réservée à l'IEN

REPLACEMENT DU TITULAIRE

Nom du remplaçant :

durant la totalité du congé

remplacement partiel du..... / / au / /

A..... le / /

Signature de l'IEN :

Important

- Dès la mise en arrêt de travail, prévenir téléphoniquement le directeur de l'école **et** l'Inspection de l'Education Nationale pour la désignation d'un remplaçant. Envoyer la notice directement à l'IEN, accompagnée d'un arrêt de travail indiquant la durée du repos. **Transmettre obligatoirement un arrêt de travail volet 2 et 3 directement à votre IEN dans les 48 heures suivant l'arrêt (cf décret 2014-1133 du 3 octobre 2014).**
- Toute absence pour maladie qui ne pourrait être justifiée par un arrêt de travail sera assimilée à une autorisation d'absence sans traitement. Il ne saurait y avoir compensation de ce jour d'absence par une autorisation d'absence avec traitement.
- Les enseignants en congé doivent obligatoirement faire connaître à leur directeur **et** à l'IEN au moins deux jours avant la fin du congé s'ils reprendront la classe ou prolongeront leur congé. En cas de prolongation, adresser une nouvelle demande sur un imprimé de ce type, accompagnée d'un arrêt de travail.
- Pour les demandes de congé de maternité, l'intéressée devra fournir, avant la fin du 4^{ème} mois de grossesse, une copie du 1^{er} examen médical prénatal ou à défaut un certificat médical précisant la date présumée de l'accouchement ainsi qu'un arrêt de travail en cas de grossesse pathologique.